

**AUTORISATION TEMPORAIRE D'EMPLOI n°20B005 /BSc**

PROTECTION DES INSTALLATIONS CLIENTS HTA ET BT

Norme ou spécification : CdC fonctionnel protection de découplage H, B et F

Constructeur : **MICROENER**Unité de production : **Microelettrica Scientifica, Milan**

Référence et libellé CONSTRUCTEUR		Référence Enedis	
UM30/A	Prot découplage H (sauf H3.1)	7331200	RELAIS NON COMMUNICANT PROT DECOUPLAGE H
UM30/A	prot découplage B1	7331210	RELAIS NON COMMUNICANT PROT DECOUPLAGE B
UM30/A	prot découplage F1	7331219	RELAIS NON COMMUNICANT PROT DECOUP F.1

**Un avis technique favorable** HM-23/20/C/045 avec réserves le 21/09/2020 selon le référentiel CdC fonctionnel protection de découplage H, B et F, a été obtenu par un échantillon du matériel ci-dessus désigné, décrit dans le dossier d'identification (D.I.) n°17ME0591435 indice G, du 25/05/2020.

**Document complémentaire** : rapport de test T0388 du 17/08/1997 et rapport d'essais R&D HM-2309-2020-1371-1, date 17/09/2020.

Les dispositions adoptées par le constructeur, en vue d'assurer la permanence des caractéristiques et performances de ce matériel pour sa fabrication en série industrielle, ont été évaluées.

**DI de la série industrielle n° 17ME0591435 indice G, date 25/05/2020.**

En conséquence, **ce matériel est autorisé temporairement d'emploi** sur les réseaux électriques de distribution exploités par Enedis, **dès la signature du présent document et jusqu'au :**

**30 Septembre 2023**

L'Autorisation Temporaire d'Emploi s'arrête de fait, dès lors que le matériel a fait l'objet d'un agrément. Le cas échéant, si la date de signature de l'agrément devait intervenir au-delà de la période de validité ci-dessus, l'Autorisation Temporaire d'Emploi devra être prorogée.

*Le maintien de l'Autorisation Temporaire d'Emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Conditions d'aptitude du fournisseur, d'agrément et de suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux électriques de distribution", à la permanence des dispositions ci-dessus et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.*

Note :

Date : 28/09/2020

Le Chef de Département  
Expertise et Relations Fournisseurs Matériels

P.D.  
